Rédaction - Administration - Publicité
100, rue de Richelieu, Paris (2e)
Téléph. : RICHELIEU 81-55, 56, 57, 58
Adresse télégraphique : PARISPRES-PARIS
Les petites annonces sont reçues au bureau du journal tous les jours, sauf samedi après-midi, dimanche et fêtes, de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h.

Tarif des abonnements
3 mois. 140 fr.
6 mois. 260 fr.
1 an.... 500 fr.
c/c 4154-31 Paris
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
1 fr. 50

Paris-presse
DERNIÈRES NOUVELLES DU MONDE

Dimanche 3 et lundi 4 juin 1945
Ste-CLOTILDE
N° 174
2e ANNEE

LE TEMPS QU'IL FERA
PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI :
Ciel nuageux. Quelques averses.
POUR DEMAIN :
Ciel couvert avec éclaircies. Température en faible baisse.

DERNIÈRE EDITION

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LES ÉVÉNEMENTS DU LEVANT

Le général de Gaulle précise la position de la France

" La France ne souhaite pas d'autres avantages que ceux dont jouissent ses alliés en Irak, en Egypte, en Palestine et à Cuba " disent certains milieux de Washington

La nécessité d'éclairer pleinement sur les événements du Levant une opinion publique qu'ont sollicitée en ces jours tant de versions erronées ou tendancieuses ; le désir de fixer une fois de plus dans ce débat, et face à une certaine propagande étrangère, la position qui, sans qu'elle ait varié, a été celle de notre pays, ont incité, cet après-midi, le général de Gaulle a tenir une vaste conférence de presse où serait mis en lumière par le Chef du Gouvernement, avec l'exact historique des incidents, l'attitude inattaquable de la France.

C'est assez dire que les représentants qualifiés de la presse mondiale se pressaient, dès avant l'heure, à la porte du cabinet du général de Gaulle.

Leur nombre, l'attention qu'ils ont prêtée à ce large exposé, l'importance et la pertinence des questions posées donnent à espérer que, désormais, notre pays n'aura plus à craindre de voir si injustement, si tendancieusement travestie la politique toute de clarté qu'il entend suivre à l'égard de deux Etats dont il est le premier à avoir proclamé la souveraine indépendance.

A 15 heures 30, le général de Gaulle prenait la parole

A Damas, au cours de récents incidents, un Arabe, sabre en main, harangue une foule houleuse de Syriens armés eux-mêmes de bâtons et de piques et de hallebardes

Pari mutuel, loterie salles de jeux, etc... BROCHETS ET REQUINS du marché noir ont rivalisé d'astuce pour sauver de l'échange les billets de banque *mal acquis*

Alors, le 4 juin, nous commencerons ?...

— Quoi, le 4 juin ? Vous savez bien qu'aucune date n'est encore officielle, parlez du jour « J ».

C'est ainsi que depuis quelques jours des fonctionnaires des Finances imprudents se voyaient rappeler la consigne du silence officiel.

On mettait la dernière main au dispositif sans cesse perfectionné que le contrôle dresse contre la fraude organisée en vue de la vaste opération nationale qui se prépare depuis des semaines.

L'échange des billets de banque ne laissera pas, en effet, un seul Français indifférent. Tous, sans exception, du pauvre au riche, de la modeste coupure de 50 francs à la soyeuse liasse de 5.000, tous devront nominativement passer par les guichets officiels.

Tant pis pour ceux qui, demain, pourraient être gênés pour justifier l'origine licite d'une fortune nouvelle.

Mais aussi que de petites combines se préparent ! Que de vastes opérations de fraude s'échafaudent dans de mystérieux conciliabules où s'échangent conseils et tuyaux entre brochetons du marché noir comme entre requins des compromissions criminelles et des profits illicites !

Contre eux, l'Administration avertie dresse ses dernières batteries et lutte d'ingéniosité et d'imagination.

Il ne s'agit pas, pour elle, seulement de réprimer la fraude caractérisée qui tombe sous le coup de sanctions rigoureuses, mais aussi de dresser un barrage contre ce qu'on appelle en justice : « les habiles interprétations de la loi ».

Gaston GUILLAUX.

(Suite en page 2)

M. Pleven exposera les conditions de l'échange des billets ce soir à la radio

M. Pleven, ministre de l'Economie nationale et des Finances, parlera ce soir, à 20 heures, à la radio, pour exposer au public le mécanisme de l'échange des billets.

VICHY 1945

—sans "Vichyssois"— ne veut plus rien entendre *de l'"ère collaborante"*

De notre Envoyé Spécial René DUSSART

VICHY, 2 juin. — Parler de « Vichyssois » sur les bords de l'Allier, entre l'hôtel du Parc et le pavillon Sévigné, c'est un peu parler de corde dans la maison d'un pendu.

On ne veut plus rien savoir, à Vichy, de ces jours incertains où le carambouilleur de la débâcle guidait notre fortune en péril sur les eaux minéralisées de sa diplomatie foraine. La ville entière est en lessive et tous les peintres du canton grattent, en sifflant sur leurs échelles, les scories de l'Etat défunt.

Reste à savoir si tous les parfums d'Arabie suffiraient à dissiper les relents tenaces de la sanie milicienne ou de l'infection collaborante.

On s'y emploie pourtant et tous les hôtels où s'élaboraient, naguère, les lois scélérates du régime déchu ont déjà changé d'aspect.

Le « Parc », qui vit jadis Abetz et Darlan conférant amicalement sous la lampe, le « Parc », qui reçut, avec les honneurs du triomphe, un Rundstedt bardé de morgue prussienne, le « Parc » où Laval et de Brinon complotaient l'escroquerie de la relève, le « Parc » n'est plus qu'un hôpital militaire pour les Marocains de notre armée d'Afrique.

Et dans la chambre où Pétain s'éveillait en se répétant que nous étions battus, les vainqueurs du Rhin font tourner le disque de la « Marche lorraine » en attendant la visite. Le « Thermal », où Darnand avait ses bureaux, a été transformé, lui aussi, en hôpital militaire. Des goumiers convalescents font leurs premiers pas dans les sombres couloirs où veillaient, autrefois, hérissés de mitraillettes et de longs pistolets, les tortionnaires bien nourris de notre Gestapo nationale. Le Petit Casino, qui leur servait de poste de garde, est devenu le Foyer de Bir-Hakeim. On a lessivé les parquets, repeint les murs, effacé les « gamma » et passé au badigeon les chambres de torture. Le Théâtre aux Armées vient y donner des soirées de temps à autre. Et s'il arrive alors que les voisins s'éveillent en pleine nuit, parce que nos tabors ont des joies éclatantes, ils se souviennent, en frissonnant, des cris d'agonie qui les jetaient aux fenêtres, chaque soir, quand la Milice « interrogeait » au fond des caves, les « terroristes » de la Résistance.

L'antre des censeurs

L'hôtel de la Paix, où l'on distribuait aux journalistes accrédités la manne quotidienne des informations frelatées, où Laval venait affirmer sans rire, en mars 44, que l'armée allemande ne serait jamais battue, où Marion, plein de gouaille cynique, villipendait l'Armée Rouge et contestait, en grasseyant, les victoires de « Monty », l'hôtel de la Paix se refait une virginité. Les maçons, déjà, sont dans les chambres où des censeurs indolents téléphonaient, chaque jour, à travers la zone « nono », la note d'orientation et les consignes de la nuit. Sur le parquet, dans l'eau savonneuse, traîne un « Moniteur » de 43. René Bonnefoy, éditorialiste inspiré, constatait alors, que les Etats-Unis continuaient à être hors d'état d'accomplir un effort sérieux et de réaliser les programmes ambitieux de Roosevelt. Plus loin, une consigne impérative du 6 mai 1942 enjoint aux journaux de ne jamais faire allusion au second front

(Suite en page 2)

LAVAL-PETAIN

« Il n'y a plus désormais de nuages entre nous », déclarait à cette époque Pétain parlant de son complice Laval, cependant que tous deux posaient à Vichy devant l'objectif.

FERMETURE des magasins d'habillement et inventaire des stocks

Par décision du ministre de l'Economie nationale, du ministre de la Production industrielle et du ministre des Prisonniers et déportés, les magasins de gros et de détail, ainsi que les dépôts des usines de confection, de tissus, de chaussures et d'articles d'habillement seront fermés le 4 juin.

Il sera procédé aussitôt, dans le délai le plus rapide, à un inventaire exceptionnel, afin de mettre, suivant des instructions complémentaires, les effets d'habillement et les chaussures nécessaires à la disposition des prisonniers et des déportés.

New-York, par câble :

LA CRISE SYRIENNE INQUIETE et étonne l'opinion américaine

Celle-ci veut avant tout comprendre

(De notre env. spéc. permanent Michel GORDEY)

NEW-YORK, 2 juin. — Contrairement à certaines informations de source britannique, le président Truman a déclaré, hier, à sa conférence de presse, que les Etats-Unis n'étaient point encore invités ni même informés des futurs entretiens de Londres sur la crise syrienne.

Il a d'ailleurs ajouté que les projets de voyage du général de Gaulle, aux Etats-Unis, ne seraient nullement influencés par cette crise. M. Truman a réitéré le désir américain, déjà exprimé dans la note remise lundi au gouvernement français par M. Caffery, de médiation et de solution paisible d'un problème qui préoccupe vivement l'opinion américaine.

Ici, des journaux connus pour leur attitude amicale à l'égard de la France, tels le *New York Herald* et le *New York Post*, insistent eux aussi sur la nécessité pour l'Amérique de suivre fidèlement la tradition diplomatique de Roosevelt : médiation, conciliation et garantie de liberté de négociations entre les parties intéressées.

L'opinion américaine est inquiète

En Amérique, aucune réaction officielle n'a encore suivi la déclaration du général de Gaulle, vendredi, mais à la veille de la réunion Truman-Staline-Churchill et au moment où, à San-Francisco, des problèmes essentiels demeurent en suspens, faute d'accord entre les Cinq Grands, la crise syrienne étonne et inquiète l'opinion américaine.

Certains milieux diplomatiques s'y attendaient ces derniers mois, mais la grande masse du peuple qui joue un rôle considérable ici ne s'y attendait guère.

S'il est déjà difficile pour un Américain moyen de comprendre les problèmes si compliqués d'Europe — les journaux soulignaient, récemment, qu'il y avait en Europe une trentaine de problèmes et de litiges territoriaux brûlants — il est encore plus difficile pour le peuple américain, de se faire une opinion des équilibres, des pouvoirs et des thèses contradictoires dans le Proche-Orient.

Rappelons-nous les crises grecques et italiennes de l'hiver dernier. Les Etats-Unis n'épousent pas volontiers complètement une thèse qu'ils n'approuvent entièrement. Actuellement entre la France et l'Amérique il n'y a pas une tension comparable à celle qui règne entre Paris et Londres.

L'Amérique voudrait comprendre et concilier.

Le gouvernement américain veut essentiellement assurer la libre négociation des accords franco-syriens et libanais. Or la France le désire aussi. Rien d'irréparable n'a été commis et l'ordre français de cesser le feu est compris ici comme un geste raisonnable et raisonné.

Lorsque le bruit des armes se sera complètement tu, Washington cherchera par tous les moyens à aider la conclusion des accords nécessaires dans le Proche-Orient et pour la paix du monde.

En attendant, il y a un besoin essentiel d'expliquer clairement la thèse française à l'opinion américaine, car le répète : les Américains veulent avant tout comprendre.

Les quatre points

Des porte-parole français en Amérique ont indiqué quels étaient les désirs de la France :

1° Liberté d'installation et de travail pour les écoles et couvents français dans ces deux pays.

2° Bases aériennes et ports, y compris route aérienne pour l'Extrême-Orient.

3° Droit de stationnement de troupes françaises pour protéger les intérêts français.

4° Assurances de non-ingérences dans l'exploitation du pipe-line sur lequel repose le ravitaillement de la flotte française de Méditerranée.

La France ne désire pas d'autres avantages que ceux dont jouit l'Angleterre en Irak, en Egypte et en Palestine.

Les Etats-Unis ont une base à Cuba bien que Cuba soit indépendant et sont aux Philippines, qui vont être indépendantes. La Grande-Bretagne a des droits sur le canal de Suez en Egypte avec des troupes de protection britanniques, bien que l'Egypte soit indépendante. (U. P.)

Plus de viande dans les restaurants sauf le dimanche matin

Le ministère du Ravitaillement communique :

Dans les hôtels, pensions, restaurants, buffets, cafés, auberges, crèmeries, cercles, clubs et en général dans tous les établissements ouverts au public, à l'exclusion des cantines, des restaurants coopératifs d'usines et sur toute l'étendue du territoire métropolitain, la consommation de la viande de boucherie et de boucherie hippophagique est interdite à tous les repas, à l'exception des dimanches et jours de fêtes légales, où elle est permise au repas du matin.

LAVAL a décidé de se constituer prisonnier en France

L'avion allemand qui l'a amené en Espagne le conduira à la frontière

MADRID, 2 juin. — Dans les milieux espagnols officiels on ne commente pas la récente décision prise par Laval de rentrer en France, mais on précise que ce dernier a pris cette décision à la suite de l'entrevue de deux heures qu'il a eue hier avec le gouvernement civil de Catalogne.

Dans la soirée, il a confirmé son intention dans une note écrite envoyée au gouvernement. Dans cette note, Laval remercie le gouvernement espagnol de lui avoir donné asile jusqu'ici.

De source officieuse bien informée on apprend cependant que Laval était venu en Espagne, parce qu'il croyait que son nom se trouvait sur la liste des criminels de guerre des Nations Unies et qu'il serait jugé par un tribunal interallié.

"Il a été très étonné d'apprendre qu'il n'en était rien et que seule la France le réclamait pour le juger en tant que traître à son pays.

— Cette accusation me rend fou », a confié Laval, il y a quelque temps, à ses proches.

C'est pourquoi il est persuadé qu'il a raison de vouloir affronter le jugement du peuple français, même si en rentrant en France il semble signer son propre arrêt de mort.

POUR AIDER PETAIN !

On apprend également de la même source qu'une deuxième raison a poussé Laval à prendre cette décision : il a l'impression, en effet, de pouvoir aider Pétain à sortir de la mauvaise passe dans laquelle celui-ci se trouve.

Dans certains milieux bien informés, on rapporte que Laval avait déjà pris il y a quelque temps la même décision de rentrer en France, mais qu'il s'était ravisé ensuite et que d'une manière générale il fait preuve depuis son arrivée en Espagne, le 2 mai, d'un état d'esprit que l'on qualifie de « changeant ».

Mais on précise que les autorités espagnoles ont pris dès maintenant des mesures pour assurer l'extradition de l'ancien chef du gouvernement de Vichy dans les plus brefs délais possibles. Laval sera ramené en France dans le même avion allemand qui l'a amené en Espagne, mais piloté par des Espagnols. — (U. P.)

[Selon Reuter, le ministère des Affaires étrangères de Madrid déclare ne rien savoir de la décision de Pierre Laval. On ne sait rien non plus des rumeurs relatives à un suicide de l'ancien président du Conseil.]

Une musique militaire féminine sur les Champs-Elysées.

Dimanche à 11 heures, une musique militaire féminine britannique défilera sur les Champs-Elysées, de la place de la Concorde au Grand Palais.

Sous le commandement de Angela Stebbings, 21 ans, la musique comprend 56 exécutantes, dont 9 joueuses de cornemuse.

San-Francisco, par câble :

UNE ODEUR DE PÉTROLE FLOTTE depuis deux jours dans les coulisses de la Conférence

(De notre envoyé spécial Edouard HELSEY)

SAN-FRANCISO, 2 juin.

A mesure que les jours passent l'espoir de voir la Conférence de San-Francisco aboutir à autre chose qu'à un vain déploiement de phraséologie et nous donner avant de se séparer le chef-d'œuvre promis semble désormais impossible.

On a même le droit de douter qu'elle soit capable d'en façonner le cadre.

La Société des Nations avait été fondée dans un enthousiasme peut-être naïf mais sincère. Elle est morte d'avoir cédé aux illusions. Ces illusions du moins étaient généreuses. Wilson parlait et agissait pour l'Humanité. Chacun ici ne parle et n'agit que pour soi.

La plus savante hypocrisie n'arrive pas à masquer les arrière-pensées, parfois sordides, qui cheminent à travers le fatras des amendements et le byzantinisme des discussions sans cesse renaissante sur le sens des mots les plus clairs et qui voilent l'artificieux pour cacher pudiquement les irrévocables divergences d'intérêts.

Nous, Français, qui pensons avant tout à la sécurité générale, et d'abord — nous en avons payé le poids assez cher — à notre propre sécurité, nous concentrons tous nos efforts sur l'organisation d'une force matérielle qui soit en mesure d'imposer à tous le respect du droit.

Succès français

On a fini par reconnaître certains points sur lesquels nous insistons avec une particulière vigueur. L'incompatibilité d'un statut de neutralité avec les obligations de la Charte n'est plus contestée ni la légitimité des accords régionaux. Notre délégué M Paul-Boncour obtiendra aussi certainement un autre avantage substantiel.

Aucune des Nations Unies ne pourra, en cas de conflit, refuser à l'un des associés le droit de passage pour ses troupes et ses munitions.

Mais, à côté de ces stipulations précises, il reste une quantité de questions de première importance pour lesquelles on ne s'achemine vers aucune solution.

Sur cet inextricable enchevêtrement de textes et de contre-textes, la misérable affaire de Syrie est venue broder les plus malencontreuses fioritures. On respire, depuis deux jours, dans les coulisses de la Conférence une odeur de pétrole assez nauséabonde.

La moralité de tout ceci est que nous devons nous apprêter à compter surtout sur nous-mêmes et sur nos amis, à condition de savoir les choisir.

Une note soviétique aux Alliés

MOSCOU, 2 juin. — Le gouvernement soviétique a adressé une note à la France, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, recommandant que les mesures nécessaires soient prises le plus tôt possible pour assurer une solution pacifique du conflit du Levant.

Les Britanniques à Damas

DAMAS, 2 juin. — Les troupes britanniques sont entrées ce matin à Damas, escortées par des autos blindées et des forces de police syrienne.

Le vice-amiral Tenant, commandant les forces navales britanniques du Levant et du Proche-Orient, est arrivé ce matin à Beyrouth.

Le général Paget, commandant en chef des forces britanniques au Moyen-Orient, a rendu visite hier, à sa résidence des Pins, au général Beynet, délégué général de France dans le Levant.

"Donnez-moi dix jours et vous connaîtrez mes projets" nous dit M. PINEAU ministre du Ravitaillement

Il est assez difficile de poser des questions précises à notre nouveau ministre du Ravitaillement. Réorganisation des services, lutte contre le marché noir, importations, recensement de nos ressources, problème de la viande, avenir des boutiques-témoins ?

M. Pineau sourit mais ne peut nous répondre : il y a tout juste deux heures qu'il vient de s'installer dans son bureau du ministère lorsqu'il nous reçoit.

Et pourtant, nous voudrions tant savoir ce que va faire cet homme qui, à peine sorti du camp de Buchenwald, se trouve chargé d'une mission écrasante.

— Donnez-moi dix jours pour prendre contact avec tous mes services, nous dit-il, et je vous exposerai mes projets ; je pourrai alors répondre à toutes vos questions. Tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est combien j'ai été déçu, à mon retour de captivité, lorsque j'ai constaté que la France avait perdu presque complètement le sens de la solidarité nationale.

» Le marché noir est admis partout et par tous. Il faut que cela cesse. Le public doit comprendre et s'astreindre à une discipline nécessaire. Je ferai preuve d'autorité pour une juste répartition des produits, mais dites bien à vos lecteurs que je ne pourrai rien si le pays continue à s'abandonner... »

Et un de plus...

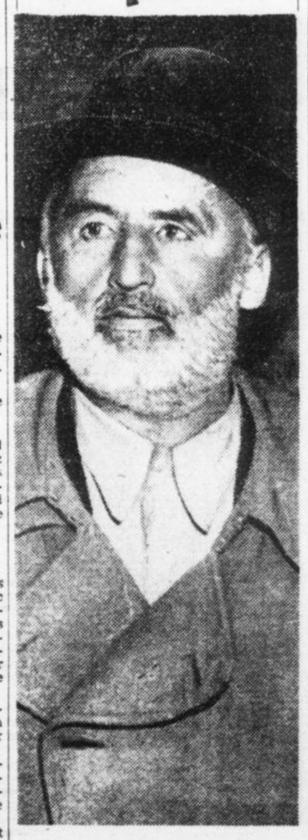

Julius Streicher, le plus immonde et le plus sadique des propagandistes raciaux du IIIe Reich, se faisait passer pour un pauvre peintre appelé Joseph Sailor, quand il fut arrêté par les Américains dans le Tyrol autrichien. Il avait laissé pousser sa barbe.

Voici le texte officiel de l'arrêté concernant L'ECHANGE DES BILLETS

ARTICLE PREMIER. — La date à laquelle les billets de la Banque de France de 5.000, 1.000, 500, 100 et 50 francs appartenant au type actuellement en circulation ainsi que les billets de même valeur des types émis pour les besoins des troupes alliées en France cessent d'avoir cours légal et pouvoir libératoire **est fixée au lundi 4 juin 1945.**

Le dépôt de ces billets est effectué pendant la période de 12 jours pleins s'étendant du lundi 4 juin au vendredi 15 juin 1945 inclus. Ce délai peut être augmenté par le ministre des Finances pour certaines catégories de communes, sans dépasser toutefois une durée totale de 20 jours.

Caisses dépositaires

ART. 2. — Le dépôt des billets et des bons peut être effectué dans les caisses ou établissements suivants :

a) Caisses du Trésor ;
b) Postes ;
c) Tous comptoirs de la Banque de France ;
d) Caisses d'épargne et caisses régionales de crédit agricole ;
e) Banques ;
f) Agents de change et courtiers ;
g) Tous autres établissements désignés par le ministre des Finances.

Formalités relatives au dépôt

ART. 4. — Toute personne physique qui effectue pour son propre compte le dépôt doit présenter à la caisse dépositaire une pièce d'identité et sa **carte d'alimentation** munie de la feuille semestrielle de coupons.

Quiconque procède au dépôt pour le compte d'une autre personne physique doit présenter la carte d'alimentation et la feuille semestrielle de coupons de cette personne.

Toute personne qui effectue le dépôt pour le compte d'une personne morale doit justifier de sa qualité et de ses pouvoirs.

ART. 5. — Tout déposant doit remplir et signer un bordereau.

Les noms, prénoms et adresse et numéro de carte d'alimentation des personnes pour le compte desquelles le dépôt est effectué sont inscrits sur le bordereau.

La caisse qui reçoit le dépôt est tenue de se faire remettre par le déposant **autant de coupons n° 19** qu'il y a de personnes physiques mentionnées sur le bordereau et d'annoter à l'encre les cartes d'alimentation de chacune de ces personnes avec mention de la date du dépôt.

ART. 7. — Chaque déposant inscrit sur le bordereau de dépôt le montant des billets de chaque catégorie qu'il dépose.

Il lui est remis en échange de ces billets une première attribution pouvant atteindre 6.000 francs pour lui-même et 3.000 francs par personne figurant au bordereau de dépôt. Le surplus des sommes déposées est soit versé au compte du déposant, s'il en a un dans l'établissement dépositaire, soit reçu contre récépissé nominatif, soit admis en tout ou partie en souscription aux Bons du Trésor ou aux Bons de la Libération.

Au vu du récépissé, des retraits en espèces peuvent être effectués ou des versements faits au crédit d'un compte dans une banque, un bureau de chèques postaux, une caisse d'épargne ou un compte du Trésor autorisé, **dès l'achèvement des opérations d'échange.**

ART. 8. — Le récépissé nominatif mentionne :

Les noms, qualités et adresse de la caisse ou de l'établissement dépositaire ;

Les noms, prénoms et adresse et numéro de carte d'alimentation du déposant ;

Quand il y a lieu, les noms, prénoms et adresse de la personne pour qui est effectué le dépôt, ainsi que le numéro de sa carte d'alimentation s'il s'agit d'une personne physique ;

Le montant des billets dont l'échange n'est pas effectué.

Dispositions particulières aux bons

ART. 9. — Chaque déposant inscrit sur le bordereau de dépôt le montant global des bons présentés au contrôle ou à l'échange.

ART. 10. — Les bons venus à échéance antérieurement à la date du dépôt sont, pour l'opération d'échange, assimilés à du numéraire et le montant est porté séparément sur le bordereau.

ART. 11. — Le dépôt des valeurs dont l'échéance est postérieure à la date de dépôt donne lieu aux opérations suivantes :

a) Apposition d'un timbre de contrôle sur les bons d'une valeur inférieure ou égale à 10.000 francs. Après oblitération du timbre par la caisse dépositaire, les bons sont restitués au présentateur ;

b) Echange des bons d'une valeur supérieure à 10.000 francs contre des bons de nouveau type.

(Suite en page 2)

Le marché noir des tissus est un scandale

Il est intolérable au moment où rentrent prisonniers et déportés qu'il est impossible d'habiller

En rentrant en France, les prisonniers et les rapatriés savaient bien qu'ils allaient trouver un pays vidé par le pillage allemand et où la vie est devenue particulièrement difficile.

Ils ne se doutaient pas, cependant, que le mal pût être aussi profond, notamment pour l'habillement.

De là, ces manifestations auxquelles la population parisienne assiste impuissante.

N'y a-t-il aucun remède à une situation aussi choquante ?

Une production insuffisante

Que nous manquions de textiles et de vêtements pour habiller tout le monde, c'est — hélas ! — l'évidence.

La production totale de notre industrie textile ne permet pas, assure-t-on, officiellement, de fabriquer plus d'un million de complets civils en un an.

Et il y a deux millions cinq cent mille prisonniers et rapatriés !

Même en supprimant toute attribution aux civils qui cependant, ont usé, eux, tous leurs vêtements d'avant guerre jusqu'à la corde et n'ont plus aucune réserve, il faut attribuer un ordre équitable de priorité entre les rapatriés qui reviennent d'Allemagne. Cela permettra de servir d'abord ceux qui se trouvent particulièrement démunis. Et c'est ce que le ministère vient de faire.

Mais, si on ne peut fournir un complet à chaque rapatrié — et encore moins à chaque Français qui en a besoin — il faut au moins faire l'impossible pour que ceux qui devront se débrouiller par leurs propres moyens ne soient pas volés.

Car, si le fait de faire payer un complet à un civil cinq fois sa valeur est une mauvaise action, y acculer un prisonnier libéré serait un crime. Or, le marché noir des tissus est un des plus scandaleux.

La cascade des prix

A Roubaix, vous pouvez trouver de bonnes étoffes pour moins de 300 francs le mètre. C'est un prix qui ne permet guère d'incriminer le producteur.

Le scandale commence ensuite.

Cette étoffe, achetée moins de 300 francs le mètre — dessous de table compris — atteint déjà 1.300 francs chez le grossiste parisien.

Et elle se vend 2.200 ou 2.400 francs le mètre chez le détaillant.

Naturellement, en présence de bénéfices aussi formidables aux divers échelons, chacun n'a qu'une idée : réduire au minimum la part de la production absorbée par le service des « points » au prix normal, afin de grossir d'autant la part du marché noir.

Comme toujours, la taxe fait disparaître la marchandise du marché régulier.

Il s'agit de la lui restituer.

Par la réquisition à la production ?

Le ministère des Prisonniers vient, très opportunément, de la décréter. Mais ce n'est là qu'un expédient pour l'immédiat et qu'un aspect d'un problème beaucoup plus large et qui risque de se poser encore pendant des mois.

Par la vente directe du producteur au consommateur, à l'aide d'établissements contrôlés, sortes de « baraques Vilgrain » de l'habillement et de la chaussure, réservées d'abord aux achats des prisonniers libérés ? C'est à étudier pour l'avenir. Mais il n'est pas douteux qu'il faut agir et agir vite car, de l'avis de tous les spécialistes honnêtes, il y a du tissu.

Agir vite

Voilà la vérité. Maintenant, coupons le cou à la démagogie : il n'y a pas de tissu pour tout le monde, même au marché noir. Bien loin de là.

Il existe, à Paris, une centaine de grossistes chez lesquels, affirment les gens avertis, le stock est, en moyenne, d'une cinquantaine de pièces à peine. Comptons bien : la pièce étant de 50 mètres et trois mètres étant nécessaires pour faire un complet, cette réserve de marché noir, apparemment énorme, ne représente finalement que 80.000 complets éventuels, une goutte d'eau dans l'océan des besoins. Et il y a là-dedans des maisons honnêtes — heureusement — la part du commerce régulier qu'il y a lieu de déduire du total ci-dessus si on veut juger les possibilités réelles du marché noir.

Mais si insuffisant que puisse être le résultat, il faut agir parce que l'opération a une valeur d'exemple et constitue une preuve de bonne volonté.

Il faut agir, non seulement pour donner une marque de sympathie à ceux qui nous reviennent, mais, plus encore, pour assainir l'atmosphère et ramener ceux qui ont trop tendance à l'oublier à une plus juste conception du commerce et du devoir.

Georges GARREAU.

ravitaillement

VOS RATIONS

Riz. — Le coupon n° 3 de la feuille semestrielle des consommateurs de la catégorie E est prorogé jusqu'au 15 juin inclus.

Poisson. — Aujourd'hui, les 1er, 2e, 3e, 4e et 20e arrondissements, pour les 8e et 9e tranches de consommateurs ; *Seine :* 2e, 3e et 4e groupes pour les 8e et 9e tranches, 5e groupe pour les 9e et 10e tranches ; *Seine-et-Oise :* 8e et 9e groupes pour les 9e et 10e tranches.

Noix. — Le 18e arrondissement, Gennevilliers, Asnières, Clichy, Levallois-Perret, Bois-Colombes, Courbevoie seront répartis le 2 juin.

Chaussures. — Les personnes désirant acquérir des chaussures « fantaisies femmes » doivent déposer une demande de coupon d'achat à la mairie de leur domicile.

LA CARTE POLITIQUE DE LA FRANCE
après les élections municipales

Les nouveaux conseils municipaux ayant maintenant élu leurs maires, le ministère de l'Intérieur a enfin pu dresser la statistique suivante, qui donne exactement l'image politique de la France.

Majorité des conseils	Nombre de conseils
Communistes	1.413
Socialo-communistes	221
S. F. I. O.	4.115
Socialistes indépendants et républicains-socialistes	1.144
Radicaux-socialistes	6.436
Gauche sans prédominance de parti	887
M. R. P.	477
Radicaux indépendants	1.759
Rép. de g. et All. démoc.	5.574
Fédér. répub. et U. R. D.	5.694
Droite ou modérés	2.113
Conservateurs	516
Indéterminés	4.958

Les textes officiels sur l'échange des billets

(Suite de la première page)

Dispositions spéciales pour les commerçants

Un commerant exerçant seul et propriétaire d'une entreprise ne doit faire qu'un seul dépôt pour lui et sa famille et son établissement. Cependant, si le commerce comporte des établissements situés dans des communes autres que celle du siège social, une déclaration pourra être faite pour chaque établissement par le représentant du commerçant.

Ce que dit l'ordonnance

Voici, en outre, quelques précisions supplémentaires extraites de l'ordonnance ministérielle :

ART. 4. — Tous les billets des catégories fixées à l'article premier détenus par une même personne font l'objet d'un seul dépôt.

Tout chef de famille doit comprendre dans son dépôt les billets appartenant à son conjoint et à ses enfants mineurs non émancipés et vivant avec lui.

Il peut être fait autant de dépôts qu'il y a d'établissements d'une même entreprise industrielle ou commerciale.

ART. 5. — Les billets déposés sont échangés franc pour franc dans les conditions fixées par arrêté du ministre des Finances.

ART. 6. — Par dérogation aux dispositions de l'art. 1er, les entreprises de transports publics, les personnes ou entreprises tenant commerce d'alimentation au détail et les pharmaciens doivent accepter en paiement dans les six premiers jours de la période d'échange prévue les billets d'ancien type d'une valeur égale ou inférieure à 1.000 francs.

Ces commerçants et entreprises ne peuvent faire leur dépôt qu'à partir du septième jour de la période d'échange.

L'offensive des fraudeurs

(Suite de la première page)

Le fisc n'ignore rien de cette période de préparation ou, pour la première fois, le créancier fuit son débiteur — oh ! il pense bien le retrouver après le jour J. Il connaît les vieilles combines, les trafics clandestins d'or et de bons de la Résistance émis à Alger. Il suit les maquignonnages insipides sur les billets gagnants de la Loterie Nationale et leur remboursement momentanément différé. Le fisc est au courant aussi de l'arsenal perfectionné que la fraude, experte en règlements, va utiliser à l'aide du Pari Mutuel.

A l'abri du Pari Mutuel

En face des dangers que présentent, pour certaines catégories peu intéressantes de citoyens, les dépôts réguliers, nominatifs, une partie d'entre elles n'hésite pas aux mises massives, mais anonymes sur les favoris. Certes, il y a les incertitudes de la course, mais c'est encore le moindre risque. Et quel triomphe si l'on peut posséder en poche les tickets des gagnants que, quelques jours plus tard, on pourra, en toute quiétude, échanger contre de la bonne monnaie !

D'autres, les grands initiés, groupés en syndicat, couvriront d'or un cheval qui déclarera forfait quelques instants avant la course. Et, dans les délais, le Pari Mutuel remboursera en nouveaux billets de banque. C'est un coup sûr...

...Et des salles de jeux

Il y a aussi ceux pour qui les salles de jeux n'ont ni secret ni sévérité et qui n'hésitent pas devant le voyage de Monte-Carlo pour transformer leurs millions en « plaques » ou en « jetons » des salles de jeu. Il leur suffira d'une nouvelle transformation dans quelques jours pour être en règle et le tour sera joué.

Dommage pour ces messieurs que tous ces trucs soient déjà éventés et qu'en attendant le jour J, l'administration ait pu silencieusement, patiemment, tendre ses filets dans les mailles desquels brochetons et brochets laisseront en fin de compte pas mal d'écailles.

G. G.

Une grève de prisonniers italiens aux Etats-Unis

FORT-DOUGLAS, 2 uin. — 200 prisonniers de guerre italiens s'étant mis en grève pour revendiquer le traitement d'employés civils, ont été mis au pain sc et à l'eau et logés sous des tentes en plein champ. Ils seront soumis à ce régime aussi longtemps qu'ils refuseront de reprendre leur travail.

Comités de Confiscation des profits illicites du département de la Seine

Le 1er Comité de Confiscation a rendu à l'encontre de M. FICHEROVICH Wladimir dit FICHET, commissionnaire en marchandises, 51, rue Vivienne, à Paris (2e), la décision suivante :

Montant des profits confisqués ..... 3.600.000 fr.
Montant de l'amende.... 10.000.000 fr.

Pour le paiement des sommes ci-dessus, la S.A.R.L. « LA SOCIETE DE GESTION COMMERCIALE » ayant également son siège 51, rue Vivienne, à Paris (2e), a été déclarée solidaire de M. FICHEROVICH.

BOURBON-LANCY-THERMAL (S.-et-L.)
Rhumatismes - Cœur - Névrites
Maladies des femmes
Sciatiques
SAISON : 1er JUIN-1er OCTOBRE
Renseignements sur demande

VICHY SANS "Vichyssois"

(Suite de la première page)

Le « Sévigné » enfin, se prépare à recevoir des baigneurs. Là aussi, les peintres ont passé le badigeon sur les faisceaux galliques et sur les maximes de l'Etat français. Dans le parc qui s'étend derrière le bâtiment, des jardiniers ont mis bas le mât aux couleurs près duquel on photographia, si souvent, la main dans la main, le pèlerin de Montoire et le Gaudissart de la Nouvelle Europe.

Partout, en ville, un même prurit de purification a remplacé, dans les vitrines, les photos de Pétain et de Laval par des croix de Lorraine et des chromos du général de Gaulle. Qu'importent les régimes, après tout, pourvu que demeurent ceux de la Grande Grille, de l'Hôpital ou des Célestins !

Cette hypothèque vichyssoise qui pèse si lourd, cependant, dans la conscience pragmatique des autochtones de l'ex-capitale provisoire, M. Mollard, le nouveau maire, entend bien en purger la cité.

« Nous allons refaire de Vichy, m'a-t-il confié, ce qu'en vérité Vichy n'a jamais cessé d'être : une capitale thermale. La saison va s'ouvrir le 18 juin. Elle sera brillante pour autant, du moins, qu'on nous y aidera. Nous aurons le pain et les jeux. *Panem et Circenses !* Et les curistes, j'en suis sûr, n'en voudront pas aux Vichyssois « contrôlés » pour la piquette transitoire des Vichyssois importés. »

En flânant sous les ormes du mail, j'ai vu que la rue du Maréchal-Pétain s'appelait maintenant rue du Parc.

Allons ! il n'y a plus rien de pourri dans le royaume de Danemark.

Le Japon reconnaît l'immense désastre causé à Tokio par les avions

LONDRES, 2 juin. — Dans un article consacré aux effets des bombardements américains et diffusé par l'agence Domei, le *Nippon Times* écrit notamment : « Les dégâts causés à la capitale japonaise par les bombardiers américains sont plus considérables que ceux occasionnés par le grand tremblement de terre de 1923. Les raids récemment effectués sur les grandes villes du Japon ont atteint une violence inégalée et on ne peut se dissimuler que les dommages sont immenses. »

On arppelle à ce propos que les deux tiers de Tokio ont été détruits par le séisme de 1923. Tous les bâtiments officiels, la plupart des banques et des gares avaient été démolis. Soixante mille personnes avaient péri.

courses

Résultats d'Auteuil

PRIX DE MONTROUGE

1. Quarta (Bailliez) (106).....G 133
au comte A. de Fels.....P 24
2. Garde à Vous II (Guiho) (102)..P 13
3. Saisonnier (Donguy) 107).....P 25
4 l. ; c. enc. — 9 partants.
N. pl. : 101, 103, 104, 105, 108, 109.

PRIX CALABRAIS

1. Horle Vent Truin) (222).....G 42
à Mme H. Aubert.....P 16
2. Sentimental (R. Bates) (209)...P 17
3. Le Connétable (Lombard) (219)P 52
Enc. ; 1/2 l. — 14 partants.
N. pl. : 201, 203, 207, 214, 215, 217, 218, 221, 223, 224, 225.

short partout...

1.500, 3.000, 5.000 ? Les hésitations de Pujazon...

Tandis qu'hier après-midi Straboni tripotait, sur son banc de massage de la rue Saint-Lazare, les jambes de Pujazon, en faisant une moue significative lorsqu'il atteignait les mollets, l'Alésien nous expliquait :

— On s'étonne qu'à Roubaix je ne courre pas le 1.500 en concurrence avec un Hansenne en grande forme. Mais on oublie que c'est dimanche à Aix que j'ai couru ma première épreuve de la saison, un 3.000 en 8' 41". Après une dure saison de cross, j'avais bien droit à un long repos...

Et Raphaël, qui tient un compte exact de ses possibilités, ajoutait :

— On oublie que je suis un coureur de 3.000 et 5.000 mètres et que j'ai couru des épreuves de 14 et 15 kilomètres ; je ne descends qu'accidentellement aux 1.500...

— Vous allez donc vous spécialiser dans le 5.000 ?

Les organisateurs de Roubaix s'entêtent encore à annoncer Pujazon dans le 1.500, alors que Raphaël a spécifié par deux fois par dépêche, hier encore : « Je ne courrai que le 3.000 ».

— Je voudrais bien car ce qui m'a beaucoup nui jusqu'ici c'est de faire des préparations pour une distance puis de sauter à une autre. Dans le 5.000, je partais trop vite, passant aux 1.500 en 4' 4", car j'avais la cadence des épreuves plus courtes, ce qui explique mon trou à mi-distance. J'aurais bien voulu tenter le record de Bouin mais pour cela il faut être poussé et hélas ! je ne le suis guère jusqu'ici... Aussi, j'hésite encore...

Hansenne dans son fief

Hansenne, d'après ses dires, est dans une forme qu'il n'a jamais connue. Il doit réaliser moins de 3' 35" sur 1.500 mètres, même si Chypre ne lui oppose qu'une résistance médiocre.

Pujazon, lui, courra sur 3.000 mètres ; cette distance lui va comme un gant ; c'est d'ailleurs celle qu'il préfère. Il est probable qu'il réussira une performance chronométrique intéressante. Rochard, qui fut ferme, mercredi, au stade de la Porte de Saint-Cloud, peut également briller. Les écarts de forme de Roger ne sont plus un sujet d'étonnement.

Valmy a battu Foussard à Angers, sur 100 mètres, et cela grâce à un départ heureux. Il est probable qu'il confirmera cette victoire sur 100 mètres, mais qu'il devra s'incliner devant le racingman dans le « 200 mètres ». *J.-R. FONTAINE.*

Coup bas ou coup nul ?

Le coup bas vu par les uns (par un des juges, M. Courtois, notamment), le fait que la coquille était abîmée ne réussirent pas à soulever les polémiques habituelles autour du ring après l'uppercut du droit de Diouf porté à la ceinture — ou... au-dessous — du Belge.

Pourquoi ?

Parce que le résultat ne faisait aucun doute depuis le début, parce que le match ne s'imposait pas et qu'un doute planait dans une partie de l'assistance.

Le spectateur le plus intéressé était de toute évidence Robert Charron, qui n'en perdait pas une miette... N'avait-il pas dit un jour à Diouf :

— Je ne tiens pas à te rencontrer, pour me faire courir autour du ring sans arrêt. Je ne veux pas passer pour un... imbécile !

Mais, hier soir, Charron souriait : il semblait avoir trouvé un nouveau truc pour combattre Diouf... Dans le genre du coup du pigeonnier.

Charron part ce soir...

...Du moins est-ce convenu. A l'issue de sa séance d'entraînement d'aujourd'hui, Robert Charron doit, en effet, quitter Paris pour se rendre à Roanne avec Ocquinarenne.

Son manager Gaston-Charles Raymond le rejoindra la semaine prochaine, pour ne le ramener à Paris que l'avant-veille du gala de Roland-Garros.

Le retour d'Aucejo

Vincent Aucejo revient à la boxe, à l'Elysée-Montmartre, et, pour sa rentrée, s'attaque à forte partie : Paul Dogniaux. On peut s'attendre à une belle performance d'Aucejo, bien préparé, mais Dogniaux apparaît mieux armé pour l'emporter demain après-midi

Sur le même ring, Marchetti doit battre Mierzwa.

Scission en boxe..

Ce n'est un secret pour personne que les Conseils hebdomadaires de la F.F.B. sont toujours très animés.

C'est ainsi qu'on parle ouvertement, depuis hier, d'une scission au sein de la Fédération. Les professionnels réclament leur autonomie, et paraissent décidés à l'obtenir coûte que coûte.

Auront-nous, comme en football, une Ligue professionnelle ?

Ou bien verrons-nous surgir, à côté de la F.F.B., une nouvelle Fédération ?

Des contacts sérieux ont été établis.

— Kid Janas, sinistré, a cotiné une journée durant, des matériaux, nous disait Chesnel ce matin. Résultat : jeu de jambes mort.

Les Padou, vedettes aux Tourelles

Nous allons retrouver demain la piscine des Tourelles, à l'occasion du gala du S.C.U.F.

Les meilleurs nageurs français, à l'exception d'Hatot, seront au départ du 100 mètres, ainsi que le Belge Isselé, qui commandera, par ailleurs, l'équipe de water-polo du Cercle Royal de Bruxelles.

Rovies paraît devoir remporter ce 100 mètres, malgré le jeune Henri Padou, qu'on dit en gros progrès.

En water-polo, les Bruxellois auront bien de la peine à s'imposer aux Enfants de Neptune de Tourcoing, emmenés par Padou père, toujours vaillant et en belle forme.

LES 200 GAUCHES DE DIOUF !

Après la démonstration de Diouf devant de Staerck, hier soir, au Cirque d'Hiver, on n'éprouve plus la moindre crainte quant à la forme et au moral du prochain adversaire de Charron. Jamais, peut-être, le remarquable boxeur noir n'a été aussi brillant. Son gauche a été — surtout pour le Belge ! — étourdissant. Il a martelé la figure de celui-ci comme à plaisir. Alors que, jusqu'au 8e round, Diouf s'était constamment attaqué à la tête, il s'en prit subitement au corps et, sur un uppercut du droit, le Belge alla à terre et fut compté « out ».

Au huitième round également se termina l'âpre combat entre Walzack et Janas, l'arbitre arrêtant le combat à la suite d'un 7e round pénible pour le dernier nommé, qui avait eu l'arcade gauche abîmée. Janas avait déjà beaucoup souffert des droits de Walzack au 4e round et se trouvait gêné par une hémorragie nasale. Bien que handicapé en poids, Walzack se montra efficace, ses gauches « passaient » bien et ses droits, dans les rounds précités, ébranlèrent Janas. Walzack a son mot à dire et une autorité parmi les moyens et les meilleurs.

Acharnée aussi la rencontre entre Chapé et Addadaine, celui-ci deux fois rappelé à l'ordre pour coups répétés à la nuque, ce qui contribua à sa défaite aux points.

C.-W. HERRING.

A plus de 30 gauches par round, Diouf en totalisa plus de 200 en 8 reprises. Mais 6 droits à peine...

Menegault k.-o.

Tout arrive ! Et Mennegault, notre inamovible champion de France des poids lourds amateurs, a été mis k.o. après avoir envoyé tant d'adversaires au tapis pour le compte.

L'auteur de cet exploit ? Une petite bonne femme de rien du tout... qui, en tombant d'une fenêtre du 3e, rue de Berry, il y a trois jours, a accroché au passage le gardien de la paix Mennegault, de service dans le quartier...

Et Mennegault a mis un quart d'heure pour revenir à lui.

Cerdan en handicap

Ancien challenger de Ricol pour le titre des lourds, ancien champion de France des mi-lourds, Oscar Menozzi sera demain, à Marseille, l'adversaire de Marcel Cerdan.

Mais la différence de poids dans le ring ne sera, sans doute, pas aussi grande qu'elle apparaît sur le papier. Le combat est d'ailleurs conclu à 77 kilos, limite que Menozzi devrait faire facilement, alors que Cerdan se présentera vraisemblablement pas loin de 72 kilos.

Un handicap, certes, mais qui n'est pas pour effrayer Cerdan qui devrait vaincre décisivement, bien que Menozzi doive être dangereux pendant un ou deux rounds.

Plus scabreuse sera la tâche de Raymond Famechon, qui aura à se mettre du punch de Fernandez, du même programme finales du Tournoi des Novices marseillais. — C.W. H.

● *Au Central Sporting Club, demain après-midi, dernières huitièmes de finales du Challenge Machard, avec Pelé, Fressard, Viart, Fresnaye, etc.*

● *Lundi, à Carvin, Krawczeck rencontrera Langhe.*

● *Le Mexicain Juan Zurita, ex-champion du monde des légers, déposséde par Ike Williams, va rencontrer Jack Lamotta, challenger du champion, dans l'espoir de reconquérir son titre.*

PIRONTI, BASTIEN EN VEDETTE

La finale du tournoi interarmées se disputera demain, à St-Ouen, entre les équipes de l'armée de terre et de l'aviation.

Comme nous l'avons annoncé, les aviateurs, inquiets, après la belle performance de la Terre contre la Marine, se sont renforcés. Et l'on voit apparaître dans leurs rangs : Frey et Enée, de Toulouse, et Gabet, du Racing.

Quant à l'armée de terre, elle n'a procédé qu'à une modification : remplacement de Chipponi au centre de l'attaque par Baratte. De ce fait Vandooren jouera à l'intérieur et Pradel allier droit. Favori : Armée de terre.

En haut : « 3 » de l'Air : Samuel, Jasseron, Enée ; en bas : 3 » terriens : Pironti, Daho, Bastien

AIR : Landi; Frey, Salva; Samuel, Jasseron, Enée ; Gabet, Gottwalles, Philippot, Ponsetti, Ramon.

TERRE : Germain ; Dahan, Duhamel ; Blondel, Besse, Bastien ; Pradel, Vandooren, Baratte, Danzelle, Pironti.

Réserve: Belver, Tamini, Chipponi, Ponticelli.

LES SUISSES A L'ASSAUT DE LEMOINE

Demain, au Parc des Princes, à partir de 14 h. 30, importante réunion pour les débuts à Paris des stayers suisses.

Demi-fond : *Diggelmann* (31 ans), nouveau champion de Suisse, plus routier que stayer et *Hardegger* (23 ans), qui précède un démarrage à la Chatillot, doivent être battus par Lemoine, en grande forme, qui sera favori, malgré *Lambolez, Minardi* et *Louviot*.

Vitesse : *Senfftleben* devra s'employer pour battre Caulet et Degelas. *Iacoponelli, Vigué, Lorenzetti* sont les autres concurrents, au sein de la Fédération. Les professionnels réclament leur autonomie, et paraissent décidés à l'obtenir coûte que coûte.

Auront-nous, comme en football, une Ligue professionnelle ?

Ou bien verrons-nous surgir, à côté de la F.F.B., une nouvelle Fédération ?

Des contacts sérieux ont été établis.

Omnium : *Victoire probable*

● Les Suisses Diggeiman et Hardiger sont arrivés ce matin à Paris.

● Le Breton Armand Le Moal, libéré par l'Armée russe, est rentré hier à Paris.

● Hans Martin, retenu par un contrat, à Zurich, ne pourra courir le 10 juin, au Parc des Princes.

● Gérardin, Chaillot, P. Choque, Speicher, Oubron, Maréchal, Blanchet, Caffi, Breuskin courront à la kermesse du Perreux, le 7 juin, en semi-nocturne.

La Journée Lagrange

L'Omnium par équipes sera le clou de la Journée Léo-Lagrange, à la Croix-de-Berny.

Blanchet-Gaudin auront en Migault-Guillier et Bordeau-Dousset et Piel-Vergili, de coriaces adversaires.

D'autre part, à la « Cipale », les sprinters amateurs disputeront le Championnat de Paris. Dron devrait succéder à Cautenet en battant Rivol, Dumette, Cauzeret, Ovenberghe, etc. — R. M.

Favoris sur route

● **Caput, à Bayeux, dans une épreuve de 175 km. que disputent Aimar, Muller, Guégan, Lauck, etc...**

● **A Lyon, Brulé peut gagner devant Robic, Mallet, Gianello, Vietto, Galliusi.**

● **Macorig sera favori à Pérrigueux devant Massal, Huguet, Grimbert.**

★ De tous les joueurs nord-africains qui figurent dans l'équipe du Racing, seul Samuel restera à Paris, et continuerait à porter les couleurs ciel et blanc.

Et, dès maintenant, les vainqueurs de la Coupe s'emploient pour combler les vides causés par le départ de Jasseron, Philippot et Ponsetti.

★ Stade Français contre Excelsior, à Saint-Ouen : Pascal ; Deasone, Calmels ; Lefèvre, Emmanuelli, Grégoire ; Brajon, Raphy, Ounès, Tessier, Orsini.

★ Demain, à Saint-Ouen : *Stade Français-Excelsior* ; Rennes-*Racing* ; Lille-Le Mans.

SUD : *Toulouse-Marseille* ; *Saint-Etienne-Nice* ; *Sète-Lyon* ; *Girondins*-Montpellier.

★ Les joueurs nessins, de retour au F.C. Metz, continuent à se plaindre de la rigueur de leur président, M. Herlory, qui les traite sans ménagement. Est-ce le bon moyen de forger le moral d'une équipe ? Nous ne le croyons pas. (Favoris en italiques).

SANS CHANGEMENT

M. Barreau, sélectionneur de la 3F, a décidé que l'équipe de France jouerait le 9 juin à Colombes avec le même formation que le 26 mai à Wembley. Solution facile.

Pour notre part, nous aurions aimé que Bastien, et un autre arrière que Swiatek, soient incorporés dans l'équipe.

M. Barreau a peut-être pensé comme nous. Mais il a sans doute voulu aussi donner « une prime » aux joueurs qui lui ont permis de relever son prestige.

Les Suisses à Paris

Le Suisse Lorenzetti, qui a battu Lemoine, dimanche, à Roubaix, sera présent, demain, au Parc des Princes, pour le match international de stayers.

Les déportés rapatriés ayant connu Mme Toussia Vitas-Kanchine,

de Paris, arrêtée à Vichy et déportée de Drancy en octobre 1943 à Auschwitz (dernières nouvelles mai 1944), sont priés de s'annoncer à son mari, M. Kanchine, prisonnier de guerre, chez M. et Mme Marthe Février, 30, rue des Boulangers, Odé 06-26 (Paris).

Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques ALAIS, FROGES et CAMARGUE

S.A. Capital : 1.255.500.000 *francs. Siège social :* 9, *rue Grolée, LYON. R.C. LYON BI* 682. - *PARIS* 103-448.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le *lundi 25 juin* 1945, à 14 h. 30, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, à Lyon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

— Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1944 ;

— Rapport des Commissaires ;

— Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1944 ;

— Renouvellement d'un mandat d'administrateur ;

— Ratification de la garantie donnée par la Compagnie à un emprunt obligataire ;

— Rapport des Commissaires sur l'application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et approbation, s'il y a lieu, de ce rapport.

Dépôt des titres. — Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres, au plus tard le 14 juin 1945, dans l'un des Etablissements suivants : Crédit Lyonnais à Lyon, Paris et ses agences en France ; Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie à Paris, Lyon et ses agences en France ; Banque de Paris et des Pays Bas à Paris ; Comptoir National d'Escompte de Paris à Paris, Lyon et ses agences en France ; Crédit Commercial de France à Paris, Lyon et ses agences en France ; Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France à Paris, Lyon et ses agences en France ; Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel à Lyon et ses agences en France ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts à Alès ; Union des Mines à Paris et à Lyon ; MM. Cottet et Cie à Lyon ; MM. Morgan et Cie à Paris ; MM. Arnaud Gaüan à Nîmes ; MM. Vatin-Bernier et Cie à Paris et à Bar-le-Duc, qui délivreront les cartes d'admission à ladite assemblée.

Les récépissés ou déclarations de dépôts d'actions au porteur des autres Maisons de Banque et Sociétés de Crédit, des agents de change, notaires et officiers ministériels, seront acceptés comme les titres eux-mêmes.

Conformément aux statuts, tous les actionnaires propriétaires de dix actions peuvent assister à cette assemblée. Les actionnaires propriétaires de moins de dix actions pourront se grouper, conformément à la loi.

Le Conseil d'administration.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 1945, sous la présidence de M. Louis WIBRATTE, Président du Conseil d'Administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1944.

Le mandat d'Administrateur de M. Charles RIST a été renouvelé. L'Assemblée a, en outre, confirmé la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de M. Jules AUBRUN, comme administrateur pour six ans.

COMPAGNIE PARISIENNE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Après examen des résultats de l'exercice 1944, le Conseil a décidé, dans sa séance du 22 mai, de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 19 juin, une répartition brute de 15 francs par action ; soit 10 fr. 50 net pour les actions nominatives ; le dividende est intégralement absorbé par les impôts pour les actions au porteur.

MOGADOR Soirées à 20 heures
MAT. 15 H. JEUDI, DIMANCHE, LUNDI
MAX REGNIER
ALICE TISSOT
LA VIE DE CHATEAU
OPERETTE IRRESISTIBLEMENT GAIE !

BICHON
Pourquoi donc cette grande comédie, créée par Victor BOUCHER, Marguerite DEVAL, Marcel VALLEE et dont le succès fut retentissant, n'a-t-elle pas été reprise depuis 1937 ?

APOLLO
4 actes de fou rire
ANTOINETTE de J. Guitton

PALAIS ROYAL **MOUMOU**
PENDANT L'ECHANGE DES BILLETS
PAIEMENT EN CHEQUES ACCEPTE

THEATRE ANTOINE - Par suite du départ de Jean TISSIER, Mme Simone Berriau annonce les 3 DERNIERES de CIRCONSTANCES ATTENUANTES

Le 1er juin 1945, *Paris-presse* n'a été tiré, faute de papier, qu'à 257.806 exemplaires.

LA REVUE de BOBINO
25 ANS DE PARIS
DERNIERES SEMAINES
LOUEZ VOS PLACES AGENCE DES THEATRES 14, RUE DE LA MADELEINE OPE. 97-93

ALHAMBRA
SPECTACLE UNIQUE
LES PETITS MOINEAUX de Marseille

LUNA-PARK
Tous les jours de 14 h. 30 à 22 h.

TABARIN
TOUS LES SOIRS A 20 HEURES
La Joie renait
avec le fameux French Cancan
RETENEZ VOTRE TABLE : TRI. 25-16

CASINO MONTPARNASSE
Auj. 20 h.30. Dim. 3 repris.
FLORELLE, IRENE DE TREBERT
MARCEL DIEUDONNE jouent
« LA REVUE DE MON CHAPEAU »
Fantaisie humoristique de PICQ

LA BRUYERE Sous la N.N.N. LA FUREUR D'AIMER 125e

LA CROIX-DE-BERNY, SAMEDI 23 JUIN, A 18 H.

CERDAN - TENET

Location ouverte de 10 h. à 19 h. sans interruption, toutes places : **Losa**, 5, rue de la Banque, **CEN 68-94** ; **Salle Wagram** ; 10, **rue du Fg-Montmartre** ; **S. V. P.** et toutes agences.

mots croisés

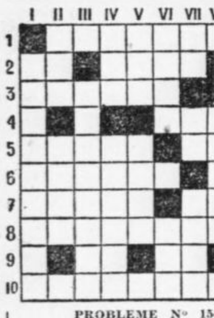

PROBLEME N° 134

HOR. — 1. Délicates migratrices. — 2. En rigolant. Abri. Pronom. — 3. Invincible, elle fut vaincue par la tempête. Abréviation. — 4. Ce qui fait le tondu — 5. Vieux enfants. Supplice. — 6. Le contre est inférieur au vice. Note. — 7. Empereur romain. Participe gal. — 8. Pour les jeunes mariées. — 9. Négation. En humant. Pronom. — 10. Sévérités.

VERT. — I. Mangeur insatiable. — II. Instrument. Acerbe. — III. Ferons entendre la voix d'Io. — IV. Paris y fut pris pour arbitre. Ce n'est pas ce nom-là qu'il a donné à son siècle. — V. Tabefrenier. Préposition. — VI. Attachât. Préposition. — VII. En matière de. Conjonction. Prénom masculin. — VIII. Machine hydraulique. — IX. Obstinée. Fatigué. — X. Idéale Arbres.

Solution du problème n° 133

HOR. — 1. Antimoine. — 2. Réunt. Nous. — 3. Audacieuse. — 4. Foch. Ge. — 5. Rhéanne. — 6. Ta. Allos. — 7. Nasica. — 8. Ain. Urbain. — 9. Se. Clélie. — 10. Arriéré. Nu.

VERT. — I. Ara. If. Ana. — II. Neuf. Anier. — III. Tudor. An. — IV. Inachos. Ci. — V. Miche. Jule. — VI. Nacrer. — VII. Inégalable. — VIII. Nouent. Ai. — IX. Eus. Ionien. — X. Sèves.

1 2 3 4 5 6 C

Comités de Confiscation des profits illicites du département de la Seine

Le 2e Comité de Confiscation a rendu à l'encontre de M. BELLAMY Octave, marchand de vin en gros, 3, rue Campagne-Première, Paris (14e), actuellement 120, boulevard du Montparnasse, Paris (14e), la décision suivante :

Montant des profits confisqués ..... 18.840.000 fr.
Montant de l'amende.... 35.000.000 fr.

Pour le paiement des sommes ci-dessus, M. JOURDAIN Roland, domicilié 146, boulevard du Montparnasse, Paris (14e), a été rendu solidaire.

Oui, mais... exigez bien PONCETTE pour laver votre vaisselle

AVIS AUX RAPATRIES

Les rapatriés qui seraient en mesure de fournir des renseignements sur les déportés dont les noms suivent, sont instamment priés de les adresser d'urgence à M. le Ministre des Colonies (Service social colonial), 11, rue Tronchet, à Paris-VIIIe.

SANCHIDRIAN (Georges), ingénieur, qui était à l'infirmerie du camp d'Ellrich, le 5 avril 1945.
LEROGNON (Henri), ingénieur, arrêté en janvier 1944, à Paris.
LEVY (Robert), administrateur des Colonies, arrêté à Vichy, le 27 juin 1944, incarcéré à Moulins et parti pour Drancy, en juillet 1944.
FAUCHEUX (Pierre), ingénieur, arrêté à Paris, en février 1944, déporté n° 37.261. Commando dépendant du camp de Neuengamme (Brême).
BOYER (Jean), adjoint des Services civils n° 62.021, Lager Maudhausen, Oberdonau.
JAUJOU, ingénieur météorologiste, incarcéré à Fresnes, le 27 juin 1944.

FAUTEUILS ROULANTS DUPONT
10, rue Hautefeuille - Paris
Service de location Dan. 05-61

A vendre FRIGIDAIRE EL